

295

DÉCRET D/2019...../PRG/SGG

PORTANT NOMINATION D'UN PRÉFET

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

- Vu- La Constitution ;
- Vu- La Loi L/2001/029/AN du 31 Décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de Création, d'Organisation et de Contrôle des Structures des Services Publics ;
- Vu- Le Décret D/2018/057/PRG/SGG, du 21 Mai 2018, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu- Le Décret D/2018/072/PRG/SGG, du 26 Mai 2018, portant structure du Gouvernement ;
- Vu- Le Décret D/2018/073/PRG/SGG, du 26 Mai 2018, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu- Le Décret D/081/PRG/SGG/87 du 19 Juin 2087, portant Attributions des Préfets, des Secrétaires Généraux de Préfecture, des Sous-préfets et Sous-préfets Adjoints ;
- Vu- Les nécessités de Service ;

DÉCRETE

Article 1^{er} : Monsieur **Mamadou Saïdou DIALLO**, Matricule 238827 P, précédemment Chef Section Gestion des Ressources à la DPE de Koubia est nommé dans les fonctions de Préfet à Koubia en remplacement de Monsieur Kalidou KEITA, muté.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 08 NOV 2019


Prof. ALPHA CONDÉ